

**Délibérations du Conseil municipal d'Eybens
du jeudi 6 septembre 2007**

- Information sur les délégations du Maire

- Formations 2006 (suite)

<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Organisme de formation</i>	<i>Coût</i>
Habilitations électriques : recyclage périodique	CNFPT	810,00
Formation encadrement	Equilibre Collectivités	2 334,21
Formation encadrement	CNFPT	1 328,00

Formations 2007

<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Organisme de formation</i>	<i>Coût</i>
Brevet professionnel agricole	CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion sociale Agricoles) de Grenoble - Saint Ismier	3 100,00
Le droit de séjour des étrangers au regard de la nouvelle loi Sarkozy	ADATE	140,00
SSIAP 2	Ipsa Facto	420,00
SSIAP 3	Ipsa Facto	3 240,00
Formation au management : accompagnement individuel	Equilibre Collectivités	1 230,00
Habilitation électrique non électricien : personnel n'effectuant jamais de travaux électriques	CNFPT	180,00
VAE (validation des acquis de l'expérience) en vue d'obtenir un BTS aménagement paysagers	CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion sociale Agricoles) de Grenoble - Saint Ismier	500,00
Police des mineurs	CNFPT	500,00
Connaissance des cultures étrangères	CNFPT	375,00
Techniques de police : module de perfectionnement	CNFPT	500,00

1/RAPPORT D'ACTIVITES DE TERRITOIRES 38 POUR L'EXERCICE 2006.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux organes dirigeants des collectivités locales détenant des actions de Sociétés d'Economie Mixte de se prononcer une fois par an sur le rapport qui leur est soumis par leur représentant.

Michel David, représentant la ville d'Eybens au Conseil d'Administration de Territoires 38, présente le rapport d'activités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le Conseil municipal prend acte de l'activité de Territoires 38 ainsi que de ses résultats financiers.

Le rapport est joint à la convocation du Conseil

2/ COUT HORAIRE AFFECTE AUX TRAVAUX EN REGIE

Le personnel Communal est amené à créer des immobilisations (Biens améliorant le patrimoine de la Ville). Afin de valoriser à sa juste valeur la production de ces biens créés, il convient de prendre en compte, en plus de l'achat de fournitures et autres, le temps passé par les agents.

Le coût horaire moyen du personnel communal appliqué aux travaux en régie est fixé à 20 € l'heure. Ce coût moyen sera revalorisé chaque année à hauteur de l'augmentation des dépenses du chapitre 012 constatée au compte administratif.

Votée à l'unanimité

3/ DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2007 – BUDGET PRINCIPAL

La DM2 / 2007 présentée ce jour, se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	42 800 €
Dépenses d'Investissement	23 820 €
Total Dépenses	66 620 €

Recettes de Fonctionnement	42 800 €
Recettes d'Investissement	23 820 €
Total Recettes	66 620 €

Votée à l'unanimité

4/MEDECINE DU TRAVAIL : Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère

La ville a signé une convention avec le Centre de Gestion concernant le service de médecine professionnelle, pour une durée de deux ans. Celle-ci arrivant à échéance le 6/09/07, il est décidé de la renouveler pour une durée identique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention

Copie certifiée conforme - et ont signé les membres présents.

Le Maire - Conseiller Général : Marc Baïetto

5/ Rapport sur les effectifs des travailleurs handicapés au 01/01/2006 :

Ce rapport - présenté au CTP du 21 juin 2007 - est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante, conformément à l'article 35 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées a prévu une obligation d'emploi à hauteur de 6% au moins de l'effectif réel en fonction auprès de chaque employeur, privé comme public, comptant plus de 20 salariés. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a institué un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique afin de transposer dans le secteur public, le dispositif financier incitant les employeurs privés à atteindre le taux d'emploi de 6 %. Si

tel n'est pas le cas, l'employeur devra verser au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

Ce fonds a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (amélioration des conditions de vie et de travail, accompagnement et sensibilisation des employeurs, aménagement des postes de travail, action de formations ou d'information...). La contribution est progressive entre 2006 et 2010.

	au 1er janvier 2005			au 1er janvier 2006		
	COMMUNE	CCAS	SICE	COMMUNE	CCAS	SICE
Effectif rémunéré au 01/01 de l'année	270	60	1	254	55	1
Obligation d'emploi hors marchés : 6%	16,20	3,60	0,00	15,24	3,30	0,00
arrondi à	16	3		15	3	
Montant des marchés	0	0	0	0	0	0
<input type="checkbox"/>						
Equivalent bénéficiaire	0	0	0	0	0	0
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	8	1	0	7	1	0
effectif manquant	8	2	ras	8	2	ras
calcul fonds compensation	400X8,03X8 = 25 696	300X8,03X2 = 4818		500X8,27X8 = 33 080	400X8,27X2 = 6616	
montant 2005 (1e année : 20%)	5 139	963,6				
montant 2006 (2e année : 40%)				13 232	2646,4	

L'insertion professionnelle de personnes handicapées est une préoccupation forte de la ville (rechercher des solutions d'intégration satisfaisantes pour le travailleur handicapé comme pour le service d'accueil, proposer des terrains de stage, rechercher les possibilités d'aide et d'accompagnement dans les services de la part des structures qualifiées ...) et le refus des discriminations doit - à terme - faire partie des mentalités.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur les effectifs des travailleurs handicapés.

6/Projet spécifique – Club des Cyclos Eybens/Poisat

Le club des Cyclos Eybens/Poisat a organisé un séjour à Cambrils (Espagne) du 19 au 26 mai 2007 avec la réalisation d'un circuit cyclotouriste de 654 Km réparti sur 6 jours. 40 personnes ont participé à ce séjour.

Afin d'aider le club à supporter le coût de ces dépenses, il est décidé de lui allouer la somme de 500 € compte 6574 ligne projets spécifiques.

Votée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme - et ont signé les membres présents.

Le Maire - Conseiller Général : Marc Baïetto

7/Challenge de la ville d'Eybens – Cyclos Eybens-Poisat

Le samedi 16 juin 2007 a eu lieu la randonnée du balcon de Belledonne avec trois parcours route de 40, 80 et 110 km et deux parcours VTT de 23 et 43 km.

Cette manifestation, organisée par l'association du cyclo-club Eybens-Poisat a rassemblé 280 participants.

Afin d'aider l'association à prendre en charge le coût de cette manifestation, il est décidé de lui allouer la somme de 250 € prévue sur la ligne 6574 Prix de la Municipalité.
Votée à l'unanimité

8/ Subvention frais de transports 2007

Dans le cadre de la convention qui lie les clubs de niveau régional à la ville, il prévu une participation aux frais de transports. Au titre de leur championnat respectif, il est décidé d'allouer à :

Déplacement en voiture	date	lieu	Subventions proposées
Club Pongiste 07	24-mars-07	Chaponnay 69	116,48
	5-mai-07	La Croix Rousse	
Joyeuses Boules d'Eybens 07	17-18 03 07	Vichy 03	407,68
	24/03/07	Villefranche 69	
	07/04/07	Lyon 69	
	21/04/07	Oussiat 01	
Trampoline Club d'Eybens	20/01/07	Fontaine /saône 69	1013,74
	03/02/07	Craponne 69	
	17/03/07	Oyonnax 01	
	13/04/07	Antibes 06	
Trampoline Club d'Eybens	04/05/07	Bois Colombes 92	
	02/06/07	Boulognes /mer	
Déplacement en bus	date	Lieu	Subventions proposées
Olympique Club d'Eybens	20/05/2007	St Priest 69	856,00
	20/05/2007	St Jean de Maurienne 73	
	03/06/2007	Annecy 74	

Votée à l'unanimité.

9/ ECOLE DE MUSIQUE - Demande de subvention au Conseil général

L'Ecole de Musique et de Danse accueille aujourd'hui 640 élèves qui sont encadrés par 33 professeurs. La politique musicale de la ville est ancrée dans un double projet : la politique enfance-jeunesse et la politique culturelle.

Elle a pour but de :

- * valoriser et diversifier les différents enseignements (25 disciplines enseignées).
- * Permettre l'échange, favoriser la pratique collective sous toutes ses formes.
- * Développer les partenariats sur la ville avec les équipements et les associations avec les communes avoisinantes (partenariats avec l'école de musique de St Martin d'Hères notamment).

Dans le cadre des aides accordées par le Conseil Général de l'Isère aux écoles de Musique, les élus de la ville d'Eybens demandent le renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2008.

Votée à l'unanimité.

10/ Cessions Territoires 38 à la commune d'Eybens

Dans le cadre des cessions de parcelles de la ZH des Ruires et afin de compléter les terrains d'assiette du Verderet, en bordure de l'avenue d'Echirrolles, Territoires 38 doit céder à la ville d'Eybens les parcelles ci-dessous.

Il s'agit des parcelles cadastrées AI 0379, 0380, 0382, 0383, 0384, 0385, 0386, 0387, 0388, 0389, 0405, 0263, 0277, 0279, 0280, 0281, 0353, 0376, 0378, 0392, 0390, 0391, 0375, 0377, 0438, 0275, 0278, 0282.

Le Conseil Municipal, par 28 oui sur 28 votants, approuve le projet d'acquisition susdit et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

11/ Cessions Madame LAURENTIG à la commune d'Eybens

Madame LAURENTIG, propriétaire des parcelles cadastrées BO 0148 et BO 0149, d'une surface totale de 1 440 m², ayant accepté des servitudes de canalisation au profit de la commune et du Sierg et ayant également été sollicitée par EDF pour une servitude de passage d'une ligne électrique, a proposé à la commune d'acquiescer ces deux parcelles et a accepté la proposition d'achat par la ville d'Eybens moyennant un prix total de 748,80 €, soit 0,52 € le m².

Le Conseil Municipal, par 28 oui sur 28 votants, approuve le projet d'acquisition susdit au prix proposé et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

12/ Cessions Consorts ROUX à la commune d'Eybens

La commune désire aménager une aire de retournement au bout de la rue des Pellets pour permettre aux poids lourds et notamment aux camions de collecte des déchets de faire demi-tour en toute sécurité. Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'acquiescer, entre autres, les parcelles cadastrées BO 0178, d'une surface de 1 165 m², et BO 0179, d'une surface de 952 m², appartenant à Monsieur ROUX Christian et à Madame ROUX Thérèse, propriétaires indivis. La proposition d'achat, par la ville, à un prix total de 1 100,84 €, soit 0,52 € le m², a été acceptée par Monsieur et Madame ROUX.

Le Conseil Municipal, par 28 oui sur 28 votants, approuve le projet d'acquisition susdit au prix proposé et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

13/ Cession consorts FILEPPI à la commune d'Eybens

Afin d'aménager et d'embellir l'espace public à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Louis Farçat, aménagé pour partie en jeux de boules et aujourd'hui non entretenu, la ville d'Eybens a proposé à Monsieur FILEPPI Roger et à Madame FILEPPI Suzanne, copropriétaires de la parcelle concernée, cadastrée AB 0051 d'une surface de 658 m², d'en acquiescer une partie, soit 300 m² au prix de 100,81 € le m², conformément à l'estimation des Domaines, soit un total de 30 243,00 €. Les propriétaires ont donné leur accord pour la vente au profit de la commune d'Eybens ainsi que pour le prix proposé.

Le Conseil Municipal, par 28 oui sur 28 votants, approuve le projet d'acquisition susdit au prix proposé et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

14/ Convention avec Grenoble Alpes Métropole pour l'entretien de la passerelle d'Eybens (des Ruires)

Grenoble Alpes Métropole a réalisé une passerelle réservée à l'usage des piétons et des cycles pour relier le quartier des Ruires à la zone d'activités des Poulardes et, plus largement, à Grenoble. L'ouvrage reste la propriété de Grenoble Alpes Métropole qui doit en assurer l'entretien technique, la propreté et les grosses réparations structurelles ainsi que le contrôle technique.

Cette dernière ne disposant pas du personnel technique de terrain permettant d'assurer les missions de nettoyage manuel, de balayage mécanique, entretien des espaces verts, enlèvement des tags, déneigement, il est convenu qu'une convention doit être passée avec la commune d'Eybens, qui assurera

ces missions, en lieu et place de Grenoble Alpes Métropole, moyennant une contrepartie financière définie dans ladite convention.

En outre, le Conseil municipal souhaite que, dans un souci de cohérence, la Métro prenne en charge la passerelle dite des Maisons Neuves.

Le Conseil Municipal, par 28 oui sur 28 votants, autorise le Maire à signer cette convention avec Grenoble Alpes Métropole.

15/Sortie du domaine public de la parcelle AA0002

Pour permettre la construction d'un immeuble d'habitation, la ville d'Eybens envisage la cession d'un tènement foncier situé avenue Jean Jaurès, à proximité du square des Maisons Neuves.

Ce tènement est constitué des parcelles AA0003 et AA0004 faisant parties du domaine privé de la commune et de la parcelle AA0002 qui constitue le square Galilée.

Cette dernière parcelle après avoir été utilisée comme espace de jeux, n'est aujourd'hui plus utilisée ; elle reste néanmoins considérée comme faisant partie du domaine public de la commune.

Il convient donc de procéder au déclassement de cette parcelle de 1086m2 et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Pour cela, il est nécessaire d'effectuer une enquête publique.

Le Conseil Municipal, par 28 oui sur 28 votants, accepte le principe de déclassement, autorise le Maire à lancer la procédure permettant de réaliser cette enquête publique et de signer tous les actes utiles à ces procédures.

16/Programme immobilier, 65 avenue Jean Jaurès, rue du Pré Bâtard

Afin d'assurer la production de logements sociaux, la Commune d'Eybens a demandé à la Société d'Habitation des Alpes/Pluralis de réhabiliter et assurer l'extension d'un bâtiment nommé Maison de la chasse, 65, avenue Jean Jaurès afin de réaliser 9 logements PLUS (Prêt locatif à usage social) et des locaux associatifs.

Afin de réaliser cette opération dans le cadre du loyer d'équilibre, une subvention d'équilibre de 90 000 € doit être apportée par la Commune, y compris le reversement de l'intégralité de la subvention du Conseil Général octroyée à la Commune pour cette opération, soit 11 426 €.

La subvention sera versée en deux fois à savoir :

- 30 000 € à la délivrance de l'ordre de service
- Le solde à la déclaration d'achèvement de travaux sur simple appel de fonds de la Société auprès de la Commune.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté par 28 oui sur 28 votants, inscrit une subvention au profit de la Société d'Habitation des Alpes, de 90 000 €, dont 11 426 €, subvention du Conseil Général ; 30 000 € seront à verser en 2007.

DELIBERATION RETIREE :

17/Autorisation de déposer un dossier pour des travaux à réaliser par La Poste dans les locaux de l'Odysée

La Poste loue actuellement à la commune des locaux sis 89 Avenue Jean Jaurès (Odysée).

Afin de développer sa force de vente et renforcer son service clientèle, La Poste souhaite implanter un bureau supplémentaire dans la salle du public.

Il convient d'autoriser La Poste à déposer la déclaration de travaux relative à cet aménagement.

18/Aménagement de "la maison ancienne" de l'Espace Culturel Odysée

La maison ancienne de l'Espace Culturel Odysée est inoccupée actuellement. Elle va être rafraîchie pour servir de bureaux aux personnels administratifs du Centre culturel.

Afin de respecter les normes de sécurité liées à la réglementation, des gardes corps seront installés au droit des fenêtres dont la hauteur d'allège ne respecte pas la norme.

Le Conseil municipal, par 28 oui sur 28 votants, autorise le Maire à signer les pièces relatives à la déclaration de travaux correspondant à ce dossier.

19/ Centre Loisirs et Culture - salle de spectacles – Déclaration de travaux

Afin d'améliorer sensiblement les conditions de confort dans la salle de spectacle du CLC il a été proposé d'occulter et d'isoler thermiquement les ouvrants extérieurs.

Le Conseil municipal, par 28 oui sur 28 votants, autorise le Maire à signer les pièces relatives à la déclaration de travaux correspondant à ce dossier.

20/Restructuration du Centre Médical en Centre de Planification

La commune d'Eybens restructure le centre médical situé au 29, rue Victor Hugo afin d'accueillir un centre de planification.

Dans le cadre de ces travaux, les menuiseries extérieures vont être remplacées par des menuiseries identiques à l'école maternelle Bel air contiguë.

Le Conseil municipal, par 28 oui sur 28 votants, autorise le Maire à signer les pièces relatives à la déclaration de travaux correspondant à ce dossier.

21/ Coopération décentralisée avec le Liban

Dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Liban, le projet 2007 avec les villes de Beddaoui, et de Brital répond à une préoccupation majeure de celles-ci concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Afin de leur permettre, la mise en place d'un bureau municipal pour l'emploi, il est prévu de recevoir des techniciens de cette ville pour un stage d'une durée d'une semaine. Des temps de travail sont prévus en lien entre autre, avec la Maison pour l'emploi et la formation, des entreprises d'insertion et tout autre organisme leur permettant de nourrir leur projet.

Ce projet financé par la ville avec l'aide du MAE pour la ville de Beddaoui et sur des fonds spécifiques de l'ambassade de France au Liban pour la ville de Brital prévoit la prise en charge des frais de transport et de stage. La prise en charge des billets d'avion des stagiaires fera l'objet d'un versement de subvention à CGLU.

Votée à l'unanimité.